

CHINE – 10 octobre 2024

Lu Siwei

Arrêté à nouveau à son domicile à Chengdu



Lu Siwei, 50 ans, basé à Chengdu, dans la province du Sichuan été arrêté par la branche de Chenghua du bureau municipal de la sécurité publique. L'épouse de Lu Siwei, Zhang Chunxiao, qui se trouve aux États-Unis, a confirmé que Lu Siwei avait été arrêté transféré dans un centre de détention. Il a pu envoyer un message vidéo à sa femme, avant que la police n'entre dans la maison : "Ils sont dehors et frappent à la porte. Ils doivent vous arrêter. Vous pouvez gérer cela comme vous devriez le faire. Vous avez tout ce dont vous avez besoin pour expliquer. Ne vous inquiétez pas. Il n'y a pas d'autre moyen." Zhang

Chunxiao a déclaré qu'elle ne savait pas pourquoi son mari avait été arrêté et que les autorités n'avaient pas informé sa famille de l'arrestation. Le 10 octobre vers 19 heures, un de ses amis avocats a reçu un appel du poste de police de Baohe à Chengdu l'informant que Lu Siwei avait été officiellement arrêté.

Le 28 juillet 2003, Lu Siwei, avait été arrêté par la police du Laos alors qu'il montait à bord d'un train qui devait le mener de Vientiane au Laos vers Bangkok en Thaïlande. Il prévoyait de poursuivre jusqu'aux États-Unis pour rejoindre son épouse et sa fille réfugiées aux États-Unis. Le 1er octobre 2023, le gouvernement laotien l'a expulsé vers la Chine pour « franchissement illégal de la frontière ». Il a été détenu au centre de Xindu dans la province du Sichuan. Le 28 octobre, après trois mois de détention continue depuis son arrestation au Laos, il a été libéré sous caution en attendant son procès et placé dans une résidence désignée sous surveillance 24 heures sur 24. Durant cette période, il a été interrogé à plusieurs reprises par la police.

Lu Siwei était l'un des avocats arrêtés lors de la « répression du 709 ». Il a défendu nombreuses affaires sensibles. En 2017, il a lancé une pétition citoyenne appelant l'Assemblée populaire nationale du Parti communiste chinois à créer une commission d'enquête spéciale chargée de mener une enquête indépendante pour déterminer si la torture a été utilisée dans la série d'affaires « 709 ».

En 2021, Lu Siwei a été l'avocat de l'un des « 12 citoyens de Hong Kong » interceptés par les garde-côtes chinois en 2020 après avoir tenté de fuir Hong Kong sur un bateau. Les autorités de la ville de Shenzhen ont interdit aux avocats nommés par les familles de défendre leurs clients. Six avocats ont été contraints d'abandon de l'aspect verlan la est allé ner l'affaire.

Les autorités judiciaires de la province du Sichuan lui avaient retiré sa licence d'avocat le 15 janvier 2021. Cette même année, il lui a été interdit d'aller aux États-Unis en tant qu'universitaire invité et il a fait l'objet d'une interdiction de quitter le pays.

(En savoir plus sur Lu Siwei : [L'Observatoire], Ces avocats assassinés, etc., Vol.XII, 2024, pp. 22,25, 109, 200, 202,203,255).